



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans,105
B-1200 Bruxelles

Numéro d'entreprise : BE 0445.652.840 tel: 02/503.24.70 - Fax : 02/503.24.00 - IPI 102.895
Assurance R.C. prof. & cautionnement : ALLIANZ police cadre ABSA n°ZCN600024763

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SECONDE SEANCE

de la résidence « Association des copropriétaires de la résidence complexe garages
et chambres de bonnes »
Boulevard de la cambre, 68-72
N°BCE 0838.514.619

Le jeudi 27 février 2020, les copropriétaires de l'Association des Copropriétaires de la résidence complexe garages et chambres de bonnes se sont réunis à la salle LULU & CO, avenue Louise 517

Est présent pour le syndic : Arnaud SAINT-VITEUX.

La séance est ouverte à 18h35

1. Validité de la convocation - vérification des procurations - détermination du quorum - validité de l'Assemblée

La séance est ouverte à 18 heures 35. 14 propriétaires sur 35 sont présents ou représentés en séance ; ils totalisent 118 quotités sur 274.

S'agissant d'une assemblée générale seconde séance, l'assemblée est habilitée à délibérer quel que soit le quorum de présence.

La liste des présences est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales et aux statuts de la copropriété.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend les décisions suivantes :

2. Nomination du Président de séance

Nomination du Président de séance

La loi précisant que l'assemblée doit être présidée par un propriétaire,

VOTE / L'assemblée élit Monsieur DE KERCKHOVE comme président de séance.

Ce vote est acquis à l'unanimité.



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans,105
B-1200 Bruxelles

3. Nomination du secrétaire de séance

Le syndic, représenté par Arnaud SAINT-VITEUX propose aux propriétaires de rédiger le procès-verbal des décisions de la présente assemblée générale. Cette proposition est mise au vote (majorité requise = majorité absolue).

VOTE / L'assemblée élit Monsieur Arnaud SAINT-VITEUX comme secrétaire de séance.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

4. Election statutaires

A) Syndic

VOTE / L'assemblée nomme le syndic BALTIMO, représenté par Mme BALARATTI Isabelle, dont la mission débutera le 1^{er} mars 2020 pour une durée de 1 an renouvelable.

Ce vote est acquis à l'unanimité.

VOTE / L'assemblée donne mandat au conseil de copropriété pour signer le contrat liant la copropriété à BALTIMO.

Ce vote est acquis à l'unanimité.



Pôle Concept s.a.
Avenue Paul Hymans,105
B-1200 Bruxelles

L'ordre du jour étant épuisé, le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Le Président invite ensuite tous les propriétaires encore présents ou leurs mandataires à signer avec le secrétaire et lui-même le présent procès-verbal.

La séance est levée à 19h05

Le président	Le secrétaire	Les autres copropriétaires
		